BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP MED
Les Algorithmes
Bâtiment Pythagore A
6901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Rapport d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 33247467/S6/1/AM-DTA_V1

Rédigé le : 30/10/2026

Date de commande : 09/06/2026

DONNEUR D'ORDRE

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

- -
53 AVENUE CAP DE CROIX
06000 NICE

SITE D'INTERVENTION

RECTORAT DE NICE - AM

53 AVENUE CAP DE CROIX
06000 NICE

Batiment Rectorat - Onisep

Latitude : 43.730800 / Longitude : 7.275800
Date(s) d'intervention(s) :
Le 23/09/2026



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Yannick ULVE	Chargé d'affaires	Certification N° 15922199	Yannick ULVE



Le présent rapport comporte 25 pages, dont 17 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION **3**
1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B 3
1.2. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante hors listes A et B 4

2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION **5**
2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B 5

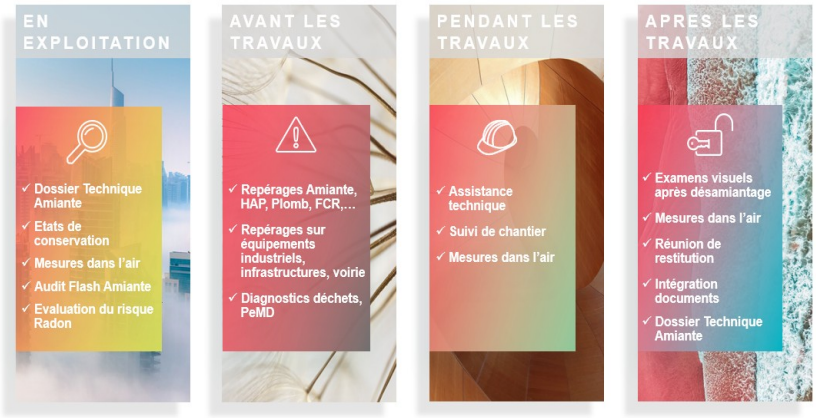
3. INFORMATIONS GENERALES **6**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 6
3.2. Parties prenantes 6

4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION **7**
4.1. Références réglementaires 7
4.2. Méthodologie de la mission 7

5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION **8**
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 8

6. ANNEXES **9**
6.1. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 10
6.2. Photos des états de conservation 17
6.3. Attestation d'assurance 20
6.4. Certificat de compétence 22

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B

Matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante

N° ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Description	Observation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation
6	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU RDC -> ESCALIER OUEST	Portes coupe-feu	Joints tresses portes	Fibreux Blanc, Gris	Présence d'amiante déclarée dans document consulté 'Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 07/10/2026'	AC2
3	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> CIRCULATION SS01	Conduits	Conduits	Fibres-ciment Gris	Présence d'amiante déclarée dans document consulté 'Repérage amiante pour constitution de DTA - Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante - 22/09/2021'	EP
3	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> VIDE SANITAIRE					
4	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> SAS SS10					
4	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> DEGAGEMENT SS11 (Sous enduit)					

N° ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Description	Observation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation
5	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> AUTOCOMMUTATEUR SS13	Conduits	Conduits	Fibres-ciment Gris		EP
5	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> BATTERIE SS14					

1.2. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante hors listes A et B

Matériaux ou produits hors liste A et B contenant de l'amiante

N° ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Description	Observation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation
8	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER EST	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits pelliculaires façades	Compact, Peint Beige	Présence d'amiante déclarée dans document consulté 'Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 15/09/2025'	Bon état
8	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER OUEST					
7	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER EST	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits projetés/crépis façades	Ciment, Dur, Peint Beige, Clair	Présence d'amiante déclarée dans document consulté 'Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 15/09/2025'	Bon état
7	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER OUEST					
2	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> CIRCULATION SS01	Bacs à sable incendie	Eléments fibrociment	Dur Blanc, Gris	Présence d'amiante déclarée dans document consulté 'Repérage amiante pour constitution de DTA - Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante - 22/09/2021'	Bon état

2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B

Il est recommandé au propriétaire de faire procéder à :

Pour les produits et matériaux ayant obtenu la recommandation évaluation périodique (EP) :
Le(s) matériau(x) ou produit(s) concerné(s) contenant de l'amiante et l'étendue des dégradations qu'il(s) présente(nt) et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le(s) matériau(x) ou produit(s). Cette évaluation périodique consiste à :
a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Pour les produits et matériaux ayant obtenu la recommandation action corrective de second niveau (AC2) :
Cette action concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le(s) matériau(x) ou produit(s) ne soi(en)t plus soumis à aucune agression ni dégradation et consiste à :
a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Obligation en cas de travaux de retrait ou de confinement et avant toute restitution des locaux traités :
Obligation du propriétaire de faire réaliser un examen visuel de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage répondant aux conditions de l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Il fait également procéder à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air à l'issue du déconfinement qui doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : RECTORAT DE NICE - AM
53 AVENUE CAP DE CROIX
06000 NICE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
RECTORAT DE NICE - AM - Batiment Rectorat - Onisep	Administrations, bureaux	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
- -	Donneur d'ordre	UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	53 AVENUE CAP DE CROIX 06000 NICE	/
- -	Détenteur du DTA, Propriétaire	RECTORAT DE NICE	53 AVENUE CAP DE CROIX 06181 NICE CEDEX 2	/
José PINEL	Accompagnateur	RECTORAT DE NICE	/	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION

Ce rapport est établi dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante.

La mission d'évaluation de l'état de conservation ne s'applique qu'aux produits et matériaux listés au paragraphe «1. Résultats de l'évaluation de l'état de conservation», ayant précédemment fait l'objet d'un repérage amiante.

Le présent rapport ne correspond en aucun cas, et ne peut se substituer, à un rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante tels qu'exigés par les articles R1334-15 à 19 du Code de la Santé Publique et l'article R4412-97 du Code du Travail.

4.1. Références réglementaires

- Code de la Santé Publique : article R1334-23, 1° de l'article R1334-27 et 28, alinéa II de l'article R1334-29-3
- Parties relatives à l'évaluation de l'état de conservation de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013
- Parties relatives à l'évaluation de l'état de conservation de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante, identifiés lors de repérages antérieurs.

L'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation ainsi que les risques de dégradation liés à l'environnement dans les conditions d'utilisation de la zone, des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante identifiés lors de repérages antérieurs.

Pour les matériaux et produits contenant de l'amiante, hors liste A et B : En l'absence de référentiel réglementaire définissant les critères d'évaluation de l'état de conservation de ces matériaux et produits, les critères « Bon état », "Dégradations locales" et « Mauvais état » sont appliqués.

5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION

Date(s) de(s) visite(s) :

Le 23/09/2026

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

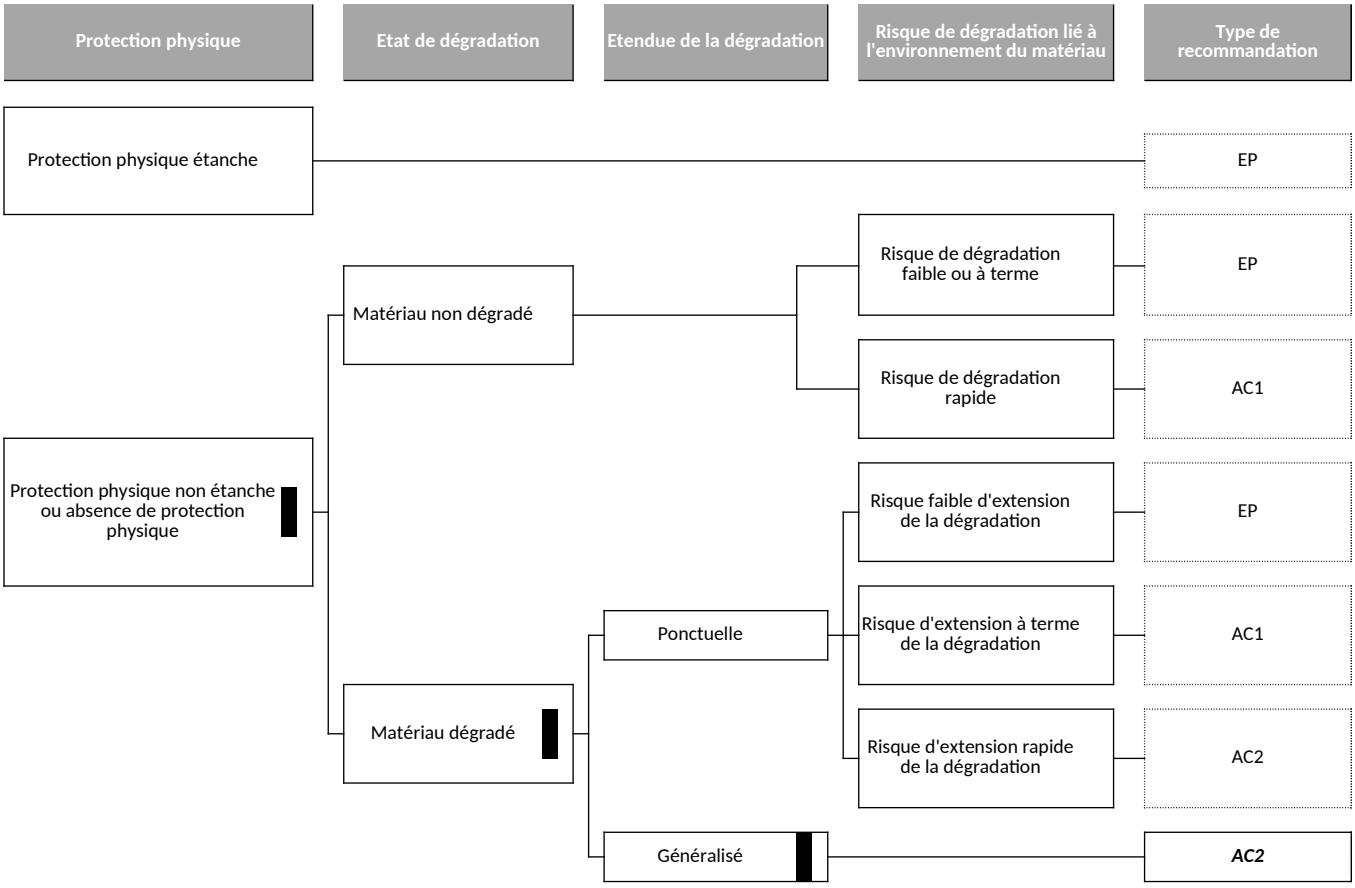
Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Pascal GOUDET - AMIANTE CONSULTING	07/10/2026	26/IMO/0026	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Yannick ULVE - BUREAU VERITAS	15/09/2025	27141684/S1/1/AM-RTV_V3	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Vincent ROGER - BUREAU VERITAS	07/06/2024	21934404/S2.4.4.R	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Yannick ULVE - BUREAU VERITAS	23/02/2024	21072740/S7.13.4.R	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante	Franck SECLY - SOCOTEC	22/09/2021	2109CPASOBCI008443/RECTORAT	Présence d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. ANNEXES

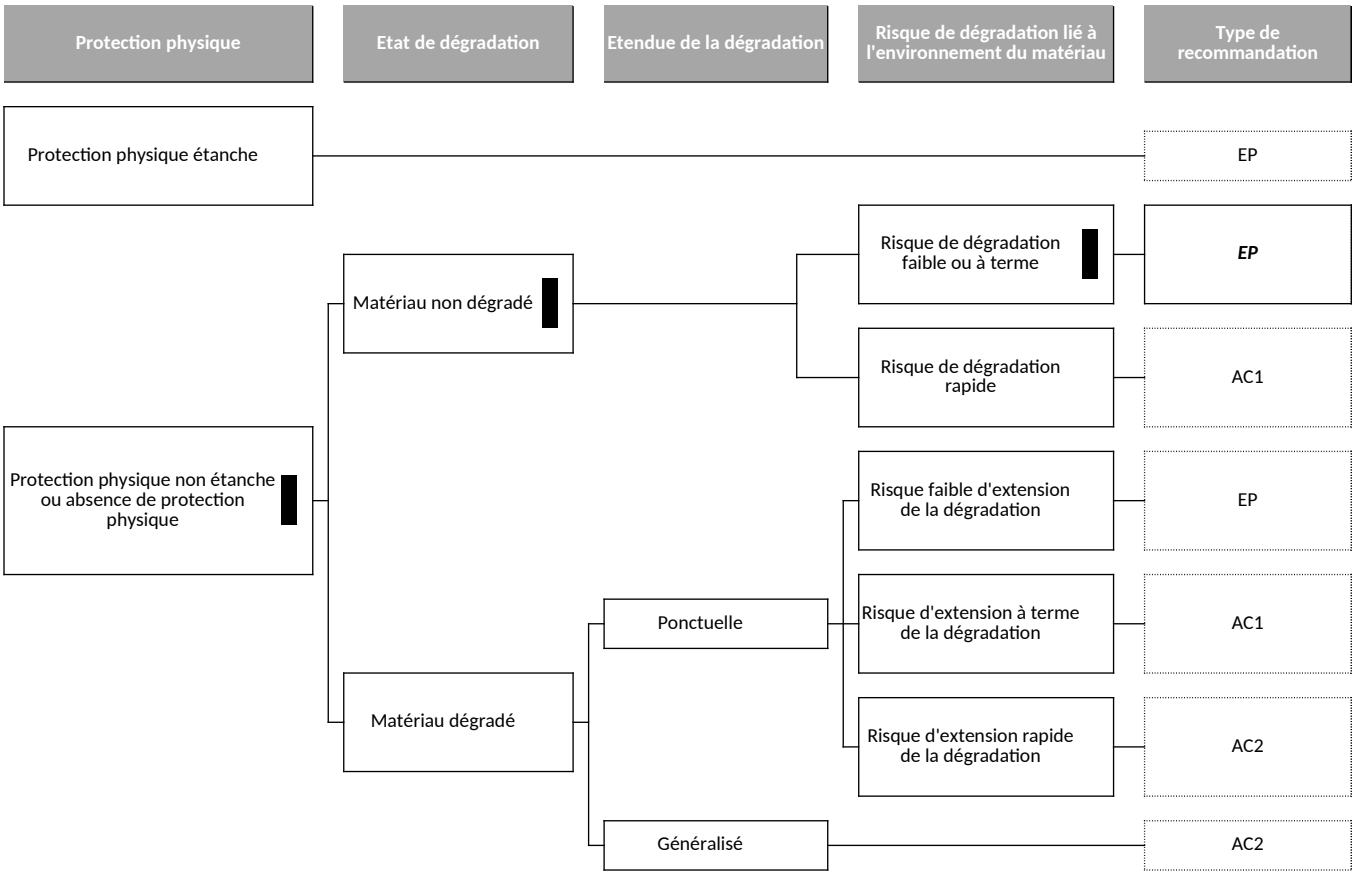
6.1. Grilles d’évaluation de l’état de conservation des matériaux de la liste B

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Joints tresses portes	
N° de dossier	33247467/S6/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.10.2026
Bâtiment	Batiment Rectorat - Onisep
Local / Zone homogène	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU RDC -> ESCALIER OUEST - ZPSO 6



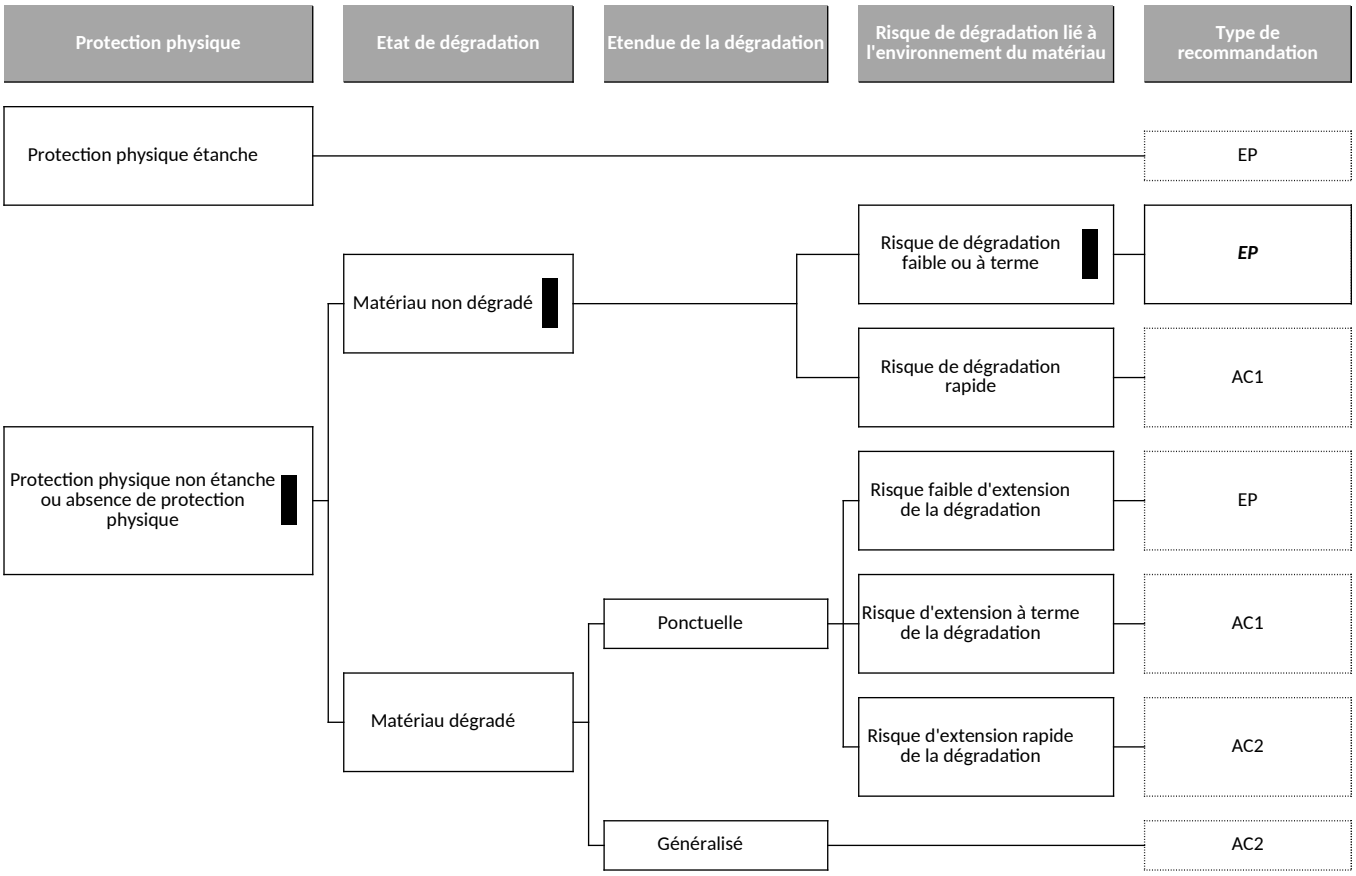
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
AC2	**Nécessité d'une action de remise en état sur l'ensemble de la zone**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	33247467/S6/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.10.2026
Bâtiment	Batiment Rectorat - Onisep
Local / Zone homogène	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> CIRCULATION SS01 - ZPSO 3



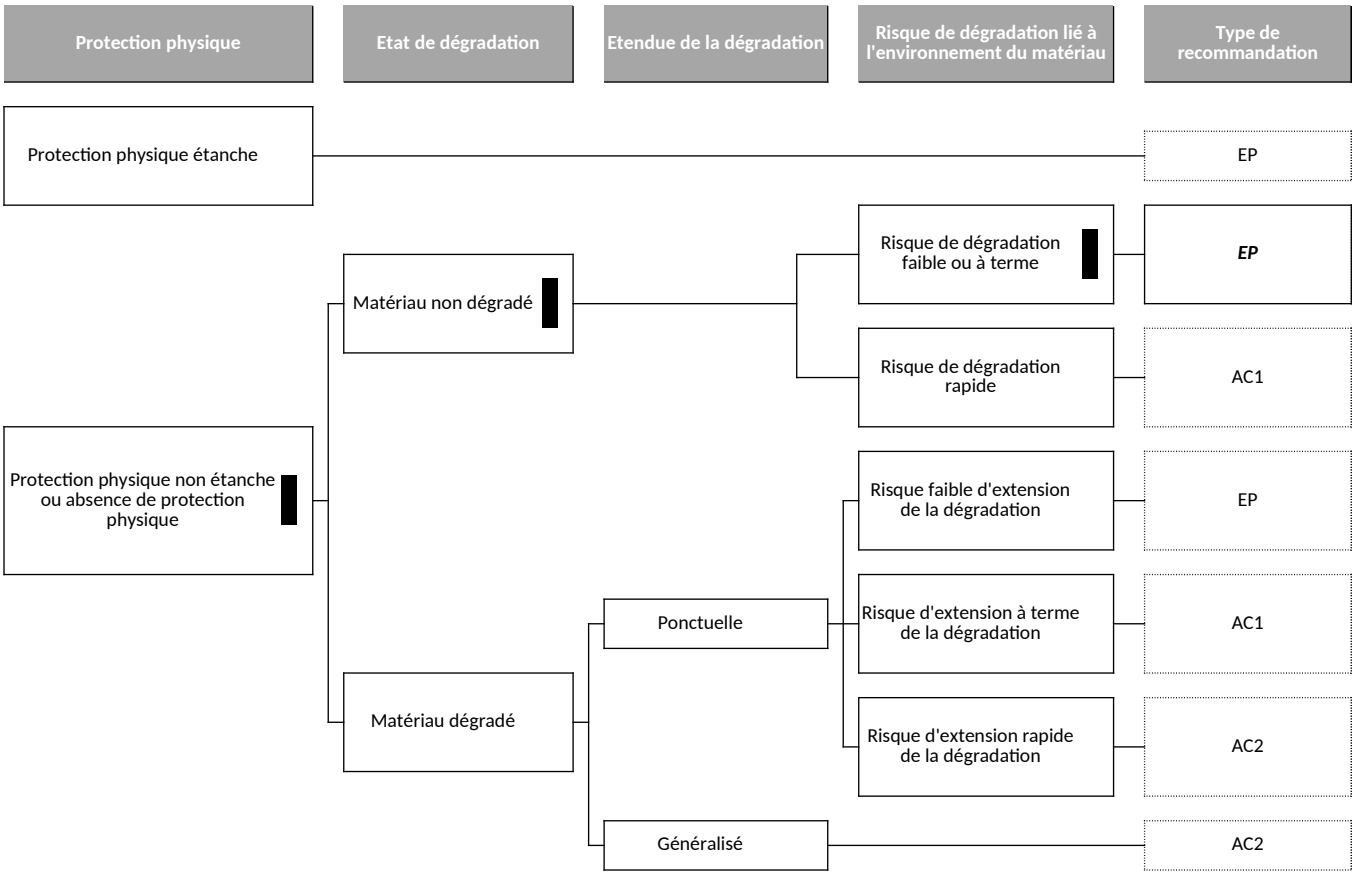
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	33247467/S6/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.10.2026
Bâtiment	Batiment Rectorat - Onisep
Local / Zone homogène	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> VIDE SANITAIRE - ZPSO 3



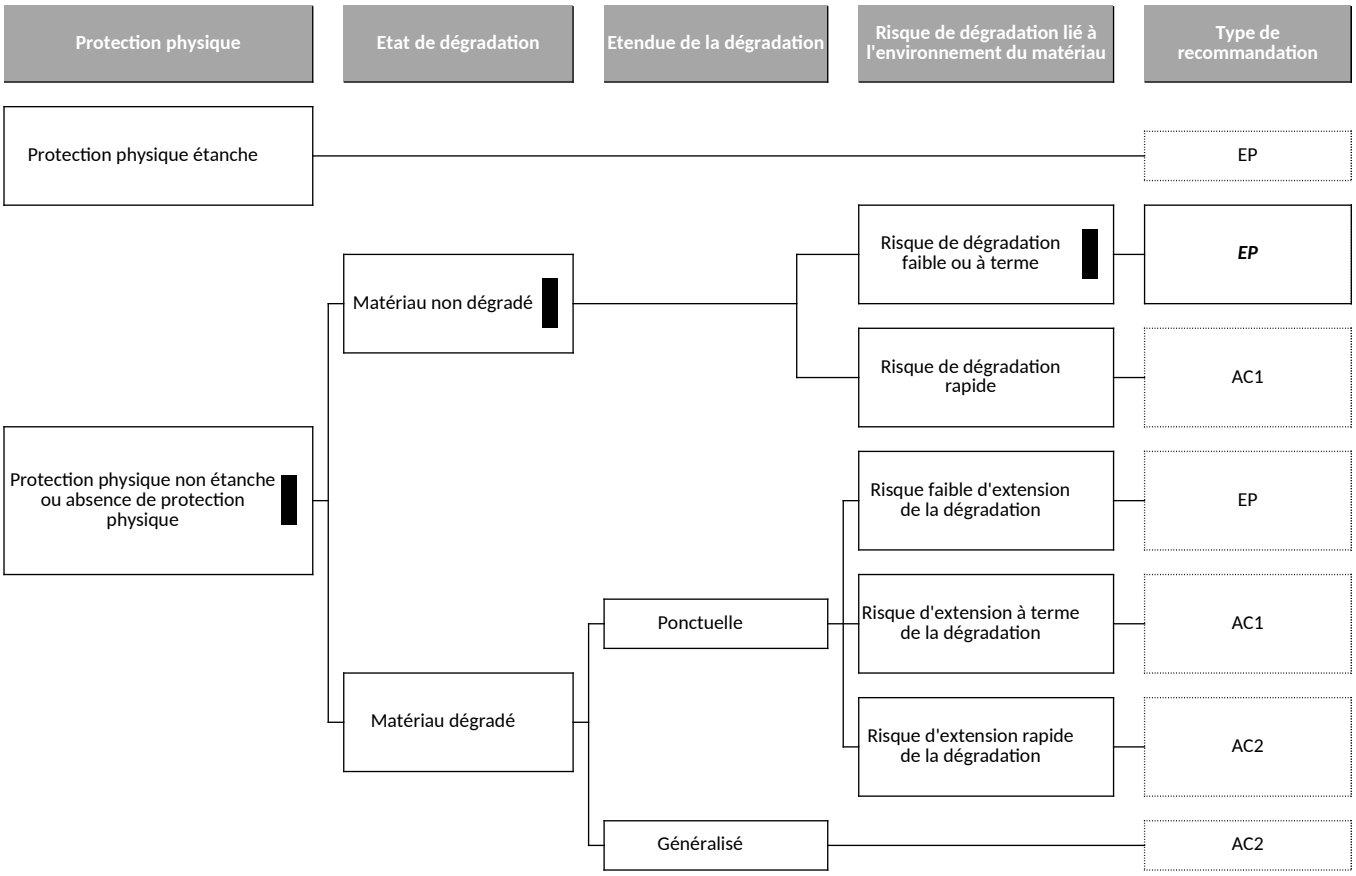
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	33247467/S6/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.10.2026
Bâtiment	Batiment Rectorat - Onisep
Local / Zone homogène	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> SAS SS10 - ZPSO 4



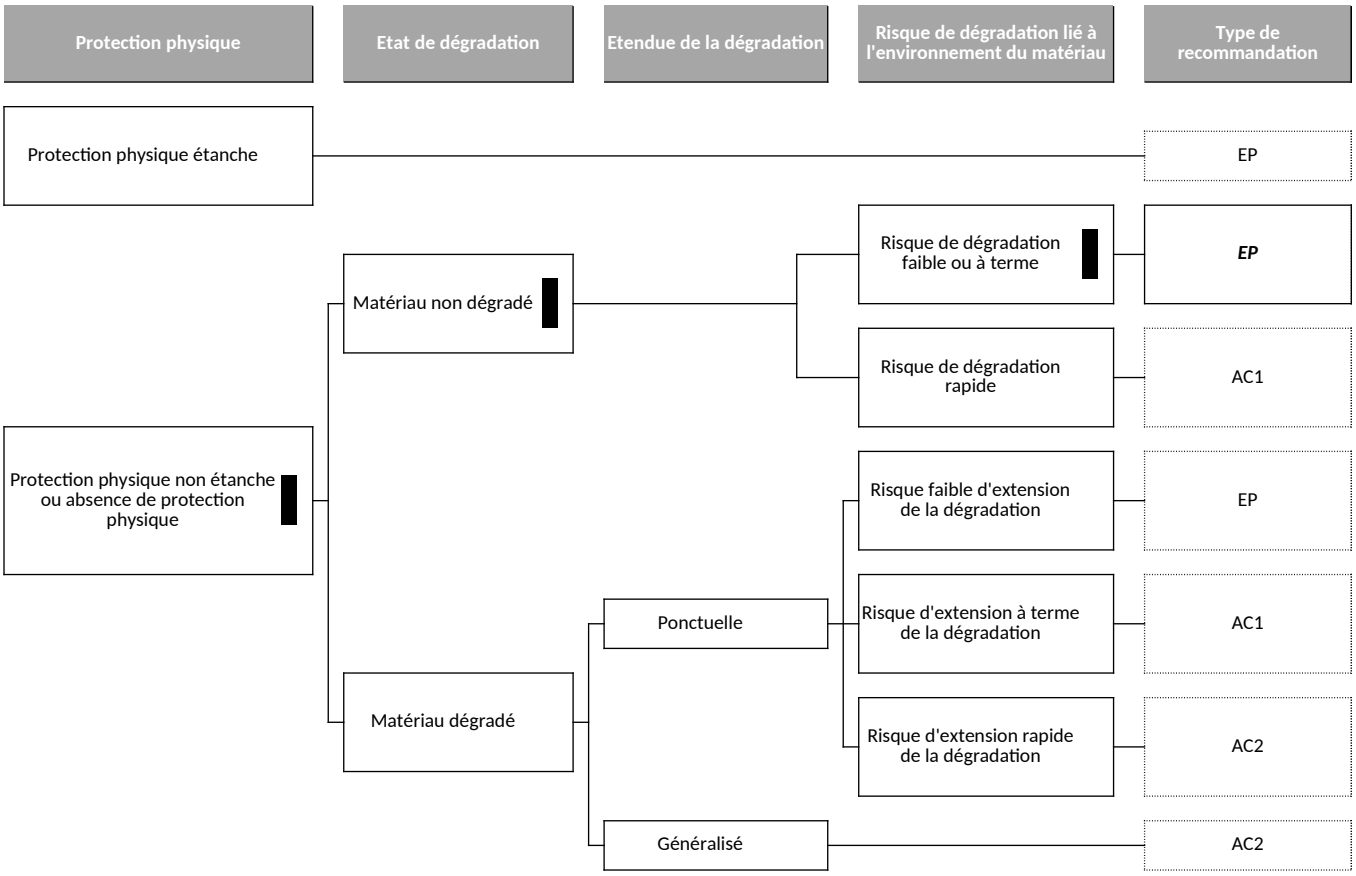
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	33247467/S6/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.10.2026
Bâtiment	Batiment Rectorat - Onisep
Local / Zone homogène	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> DEGAGEMENT SS11 (Sous enduit) - ZPSO 4



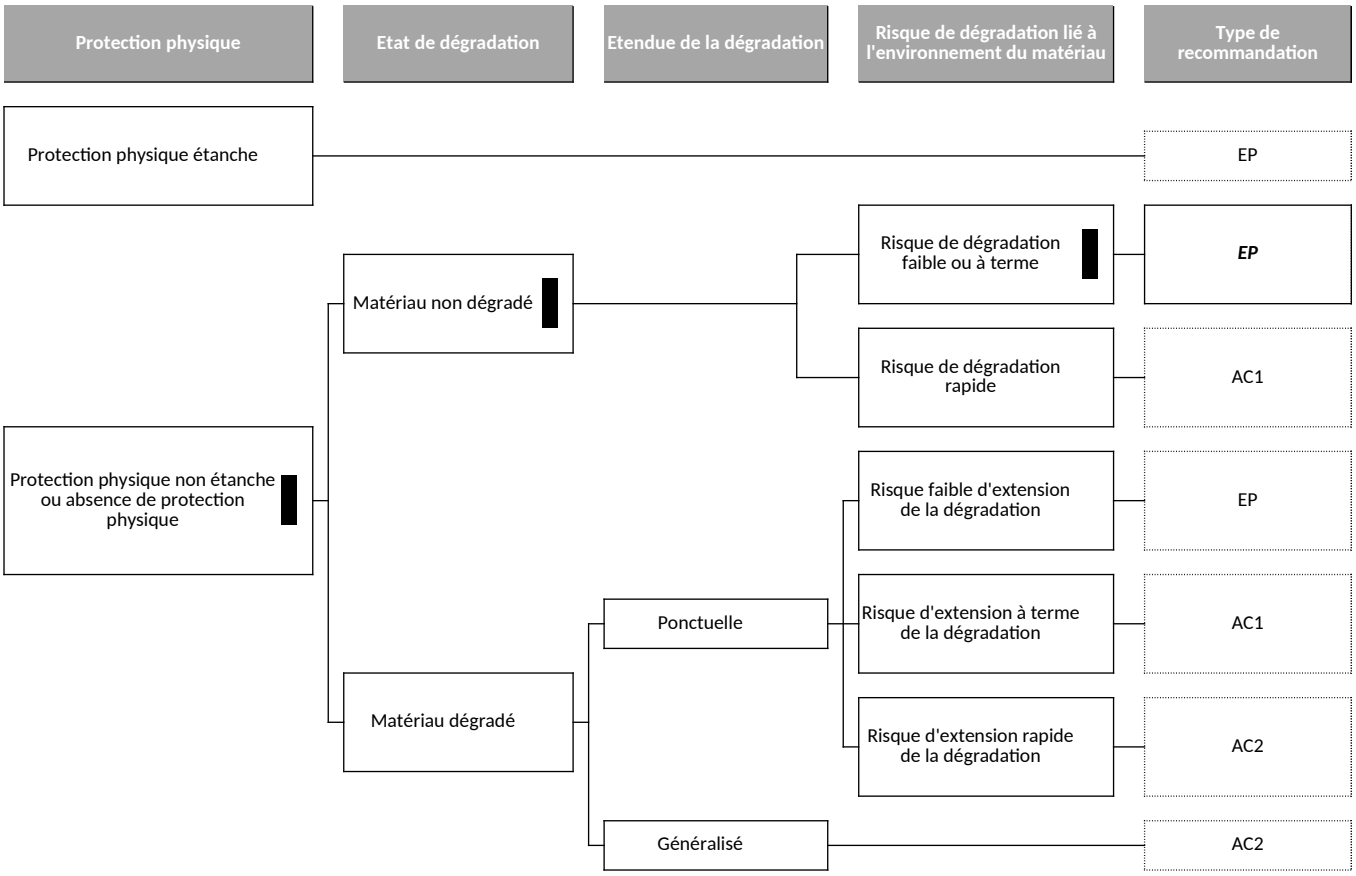
Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	33247467/S6/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.10.2026
Bâtiment	Batiment Rectorat - Onisep
Local / Zone homogène	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> AUTOCOMMUTATEUR SS13 - ZPSO 5



Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

Grille d'évaluation de l'état de conservation : Conduits	
N° de dossier	33247467/S6/1/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.10.2026
Bâtiment	Batiment Rectorat - Onisep
Local / Zone homogène	RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> BATTERIE SS14 - ZPSO 5



Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau**

6.2. Photos des états de conservation

ZPSO 6 - Résultat de l'évaluation :	AC2

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU RDC -> ESCALIER OUEST



Portes coupe-feu -> Joints tresses portes (Liste B)

ZPSO 6 - Résultat de l'évaluation :	AC2

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU RDC -> ESCALIER OUEST



Portes coupe-feu -> Joints tresses portes (Liste B)

ZPSO 6 - Résultat de l'évaluation :	AC2

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU RDC -> ESCALIER OUEST



Portes coupe-feu -> Joints tresses portes (Liste B)

ZPSO 3 - Résultat de l'évaluation :	EP

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> CIRCULATION SS01



Conduits -> Conduits (Liste B)

ZPSO 3 - Résultat de l'évaluation :	EP

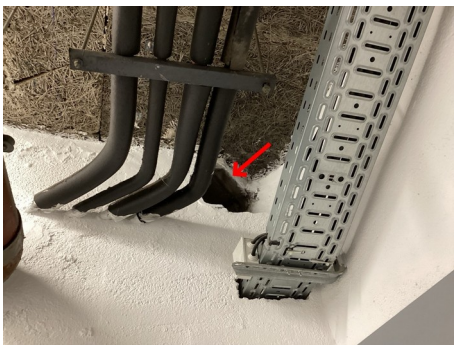
RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> VIDE SANITAIRE



Conduits -> Conduits (Liste B)

ZPSO 4 - Résultat de l'évaluation :	EP

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> SAS SS10



Conduits -> Conduits (Liste B)

ZPSO 4 - Résultat de l'évaluation :	EP

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> DEGAGEMENT SS11 (Sous enduit)



Conduits -> Conduits (Liste B)

ZPSO 4 - Résultat de l'évaluation :	EP

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> DEGAGEMENT SS11 (Sous enduit)



Conduits -> Conduits (Liste B)

ZPSO 5 - Résultat de l'évaluation :	EP

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> AUTOCOMMUTATEUR SS13



Conduits -> Conduits (Liste B)

ZPSO 5 - Résultat de l'évaluation :	EP

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> BATTERIE SS14



Conduits -> Conduits (Liste B)

ZPSO 2 - Résultat de l'évaluation :	Bon

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> CIRCULATION SS01



Bacs à sable incendie -> Eléments fibrociment

ZPSO 2 - Résultat de l'évaluation :	Bon

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU SOUS-SOL -> CIRCULATION SS01



Bacs à sable incendie -> Eléments fibrociment

Copyright BUREAU VERITAS

ZPSO 7 - Résultat de l'évaluation :	Bon

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER EST



Façades lourdes y compris poteaux -> Enduits projetés/crépis façades

ZPSO 8 - Résultat de l'évaluation :	Bon

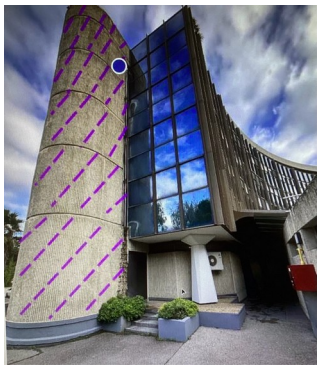
RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER EST



Façades lourdes y compris poteaux -> Enduits pelliculaires façades

ZPSO 7 - Résultat de l'évaluation :	Bon

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER OUEST



Façades lourdes y compris poteaux -> Enduits projetés/crépis façades

ZPSO 8 - Résultat de l'évaluation :	Bon

RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL -> NIVEAU EXTERIEUR -> FACADE ESCALIER OUEST



Façades lourdes y compris poteaux -> Enduits pelliculaires façades

6.3. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

6.4. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Yannick ULVE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	01/10/2018	30/09/2023
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2022	21/09/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2022	21/09/2029

Date :22/09/2022

Numéro de certificat : 15922199

Laurent Croguennec, Président

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-dlag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

BUREAU VERITAS

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Yannick ULVE
Les Algorythmes Bât. Pythagore
2000 Route des Lucioles - CS 80055
06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Notre référence : AR-26-KE-040992-01

Numéro de dossier : 26KE028990
Référence de dossier : 1510797386/33247467/S6/1/1_33247467/6/1

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joints les rapports d'analyse relatifs aux échantillons suivants :

- N° 26KE028990-001 - Référence *EUROFINS250000287484 Réf. Prel : P1 RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL - NIVEAU R+5 - LOCAL GROUPE FROID/Conduits : Enveloppes de calorifuges (Liste B) - (Bitumineux/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

eurofins

acreditat pentru ÎNCERCARE
RENAR
SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LI 1229

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD SAS
Laboratoire Analyses Vergèze
75C Avenue de Pascalet
30310 VERGEZE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-036601-01
Référence laboratoire N° : 26RB036094
Reçu au laboratoire le : 15/10/2026
Date d'analyse : 19/10/2026
Référence dossier Client:26KE028990 - 1510797386/33247467/S6/1/1_33247467/6/1

Date d'émission de rapport : 20/10/2026 14:56
Référence de suivi du dossier N° : 26KE028990
Date de réception :13/10/2026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26KE028990-001 - EUROFINS250000287484 Réf. Prel : P1 RECTORAT - BÂTIMENT PRINCIPAL - NIVEAU R+5 - LOCAL GROUPE FROID/Conduits : Enveloppes de calorifuges (Liste B) - (Bitumineux/Noir)	Matériau (bitumineux) (noir) ; matériau de type polystyrène (blanc)	**MET** / RX9G	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021,P-ME-SOP7663 Ed.1.2/08.05.2023.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-036601-01
Date d'émission de rapport : 20/10/2026 14:56
Référence laboratoire N° : 26RB036094
Référence de suivi du dossier N° : 26KE028990
Reçu au laboratoire le : 15/10/2026
Date de réception :13/10/2026
Date d'analyse : 19/10/2026
Référence dossier Client:26KE028990 - 1510797386/33247467/S6/1/1_33247467/6/1

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue roumaine et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° LI 1229 et est disponible sur https://www.renar.ro/
NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, arrêté du 1er octobre 2019 modifié.
NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Validé et approuvé par :



Raluca Floricel
Team Leader CRO007

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor ,6th District
062203 Bucarest, România